

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 21 JUILLET 2021**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le seize juillet deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un juillet, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Vannina NEGRONI**.

Membres : 4

N°2021/05

MEMBRES PRÉSENTS	
NEGRONI Vannina	FRIMIGACCI Lucie
MEMBRES ABSENTS	
POGGI Dominique	LECA Ornella
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
POGGI Dominique donne procuration à FRIMIGACCI Lucie	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
FRIMIGACCI Lucie	

OBJET : Création d'un emploi afin de faire face à l'absence d'une agente de la crèche.

Vu l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2020/07 du 10 décembre 2020 du Conseil d'administration de la crèche communale ;

Madame la Présidente du Conseil d'administration expose aux membres présents qu'il convient de créer un emploi afin de remplacer une agente de la crèche qui sera absente entre le 9 et le 12 août 2021 inclus.

Madame la Présidente poursuit en indiquant que l'emploi créé relèvera du grade d'adjoint technique territorial, et que l'agent qui sera recruté travaillera à temps complet.

L'agent recruté sera tenu de surveiller les enfants qui lui seront confiés, de leur proposer des activités adaptées à leur âge, mais aussi de fournir une aide aux repas ainsi qu'aux soins de nursing.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial au sein de la crèche municipale, afin de permettre le remplacement d'une agente qui sera absente entre le 9 et le 12 août 2021 inclus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 3 dont 1 procuration.

La Présidente du Conseil d'administration,
Vannina NEGRONI

